

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DECISION N° 2023 - 044

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de financement annexé à la présente décision,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'isolation thermique par l'extérieur des logements de l'école Pablo Picasso,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 141 031,50€ HT,

CONSIDERANT que la dotation de soutien à l'investissement local créée en 2016 et visant à soutenir l'investissement des collectivités territoriales s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant notamment les projets liés aux grandes priorités d'investissement,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne, sise Boulevard de France - 91000 Évry, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 13/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105707-20230213-2023-044-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Isabelle LETHIEN



Le Maire,



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 16/02/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la publication.